

# République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

## Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

### Office National d'Assainissement (ONAS)

#### *Avis à Manifestation d'Intérêt International pour le recrutement d'un consultant (bureau d'études) pour la maîtrise d'œuvre, l'assistance technique et le contrôle des travaux d'assainissement de la ville de Nouakchott*

1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la République Islamique de Mauritanie, représentée par l'Office National de l'Assainissement, a l'intention d'utiliser une partie du budget de l'état pour effectuer les paiements au titre du projet de fourniture de prestations d'Ingénieur-Conseil pour les prestations de maîtrise d'œuvre, d'assistance technique et le contrôle technique des travaux du Projet de réseau d'assainissement de la ville de Nouakchott, pôle A.
2. La mission du consultant aura pour objet d'assurer la maîtrise d'œuvre, l'assistance à l'Agence d'exécution du projet (ONAS) et le contrôle et le suivi technique des travaux.
3. Les travaux de ce pôle du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott qui couvre les quartiers situés dans différentes Moughataas (Ksar, Tevragh Zeina, Sebkhah, El Mina) comportent :

#### **I. Pour le système des eaux usées :**

##### **A- Réseaux des Eaux Usées (EU) – Cette composante comporte :**

- Les travaux de fourniture et pose de 104 290 ml de conduite pour le réseau primaire et secondaire en PEHD assainissement CR8 ou PRV assainissement SN5000 répartis comme suit :

- 36 310 ml en DN 250 ;
- 39 800 ml en DN 300 ;
- 12 470 ml en DN 400 ;
- 1 350 ml en DN 500 ;
- 1 260 ml en DN 600 ;



- 4 090 ml en DN 800 ;
  - 9 010 ml en DN 1000.
- Les travaux de fourniture et pose de 12 300 en PEHD ou PRV PN10 répartis comme suit :
- 980 ml de conduite DN 160 ;
  - 2 310 ml de conduite DN 630 ;
  - 9 010 ml de conduite DN 800.
- Les travaux de fourniture et de pose de 66 000 ml en PVC DN200 mm.
- Les travaux de fourniture et de pose nécessaires au raccordement de 23 200 usagers.

Ces travaux comprennent aussi les ouvrages annexes (regards de visite, ...), les traversées des voies (en tranchée et par fonçage), les déviations des réseaux divers existants (réseau téléphonique, eau potable, assainissement, électricité,) et le déclassement des conduites d'assainissement existantes sur le tracé du réseau projeté.

**B- Parc des stations de pompage EU** – Ce volet comporte la construction (F/P) de 29 stations de pompage, de relevage et refoulement de débit variable entre 16 l/s et 960 l/s avec une HMT variant de 6 m à 17 m.

**C- Station d'épuration Eaux Usées (EU)** – Cette composante consiste à construire une Station d'Épuration (STEP) à boues actives d'un débit moyen y/c eaux parasites de 19 000 m<sup>3</sup>/j extensible à 33.000 m<sup>3</sup>/j.

## **II. Pour le système des eaux pluviales :**

**A- Réseaux Eaux Pluviales (EP)**- Cette composante comprend :

- Les travaux de fourniture et pose de 15 747 ml de caniveaux en BA répartis comme suit :
- 990 ml de dallot LxH = 0,5x0,5,
  - 8 733 ml de dallot LxH = 0,6x0,6,
  - 2 436 ml de dallot LxH = 0,8x0,6,
  - 1 283 ml de dallot LxH = 0,8x0,8,
  - 667 ml de dallot LxH = 1x0,8,
  - 1 253 ml de dallot LxH = 1x1,
  - 385 ml de dallot LxH = 1,2x1,

- Les travaux de fourniture et pose de 1 654 de conduite DN 1000 en PEHD ou PRV PN10.

Ces travaux comprennent aussi les ouvrages annexes (regards de visite, ...), les traversées des voies (en tranchée et par fonçage), les déviations des réseaux divers existants (réseau téléphonique, eau potable, assainissement, électricité,).

**B- Parc des stations de pompage EP** – Ce volet comporte la construction (F/P) de 5 stations de pompage, de relevage et refoulement de débit variable entre 150 l/s et 730 l/s avec une HMT variant de 7 m à 13 m.

Les travaux du projet ont un délai d'exécution de 45 mois sans la période de marche semi-industrielle.

4. L'Office national d'Assainissement (ONAS), Maître d'Ouvrage Délégué invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
5. Les consultants intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente mission. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références récentes de prestations similaires à la mission.
6. Les prestations attendues du consultant comprennent :
  - Revue des études d'exécution pour vérifier et compléter les insuffisances ou imperfections qui pourraient affecter la réalisation des travaux ;
  - Assistance à la mise au point du marché ;
  - Validation des projets d'exécution ;
  - Contrôle et supervision des travaux ;
  - Etablissement et transmission des ordres de service ;
  - Vérification et approbation des attachements et des décomptes ;
  - Direction des réunions hebdomadaires sur l'avancement des travaux ;
  - Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'arbitrage et le règlement des litiges ;



- Assistance aux réceptions provisoires ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage aux réceptions provisoires ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage à la réception définitive ;
- Elaboration du rapport définitif de fin des travaux du projet.

La durée prévisionnelle de la mission est de quarante-Neuf mois (49) mois, répartie comme suit :

1. Revue des études initiales : deux (02) mois
2. Contrôle des travaux 45 mois
3. Rapport de fin des travaux : deux (02) mois

7. Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des contrats,
- De la nature de la prestation "maîtrise d'œuvre, assistance technique, revue des études et contrôle et supervision des travaux",
- Du domaine technique préciser les marchés similaires réalisés avec des attestations des maîtres d'Ouvrage,
- Du contexte géographique expérience similaire, "en Afrique", présence "dans le pays du Client", "avec le Client", "dans la langue du Client" ou autre.

8. Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des informations suivantes :

- Correspondants/partenaires locaux,
- Procédures d'assurance qualité et certifications du consultant et certification environnementale et sociale.

9. Les bureaux d'études peuvent répondre à cet avis à manifestation d'intérêt en groupement composé de Trois bureaux d'étude maximum, une fois établie la liste restreinte à l'issue de cet avis à manifestation d'intérêt, les propositions en groupement à la Demande de Propositions ne seront pas autorisées entre les bureaux d'études retenus sur la liste restreinte.



10. Le consultant sera sélectionné conformément aux dispositions réglementaires prévues par l'Article 38 (alinéa N°1) du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.
11. Les consultants seront évalués sur la base de leurs expériences spécifiques liées aux domaines cités au paragraphe 5 du présent avis à manifestation d'intérêt, seules les expériences attestées par un Maître d'Ouvrage Publics seront prises en compte ;
12. L'ONAS dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.
13. Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyées à la Commission de Passation des Marchés Publics de l'ONAS au plus tard le lundi 4 mars 2024 à 14 H 00 GMT à l'adresse mentionnée ci-après : l'Office National d'Assainissement, Tevragh Zeina ZRA 0141, Nouakchott Mauritanie, Tél :45 25 90 97 et Fax : 45 25 88 26, ou [www.onas.mr](http://www.onas.mr).
14. Les offres seront ouvertes, le lundi 4 mars 2024 à 14 heures 30 min heures locales, en présence des représentants des candidats qui désirent assister à l'ouverture des plis, au même lieu de dépôt.

**Le Directeur Général**

**Ahmed Zeidane MOHAMED MAHMOUD TALEB MOCTAR**

